

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2015

-0-

E taient présents : Mmes CHALLINE. MAGI. MIOTTO. MULLER. PIECHOCKI. DOS SANTOS. VILLARD. SCHWAB.

MM. VIDILI. PIOVESAN. GERMAIN. DURAND. LAMORLETTE. ZANNETTI. CASTELLETTA. JACQUES BASTIEN.

Excusés : Mme KOCKEISEN (*Procuration à Mme MULLER*). M. SANTORO.

-0-

Le Compte rendu de la séance du 20 mars 2015 n'appelle aucune observation.

-0-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité d'entreprendre une amélioration de la sécurité routière ; pour cela, il est nécessaire de procéder à une reprise totale de la signalisation routière, tant verticale qu'horizontale. Un devis établi par la Communauté de Communes du Pays de l'Orne a chiffré ces travaux à 60 287.44 €. H.T. Une subvention sera sollicitée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Le plan d'implantation de cette signalisation sera présenté au Conseil Municipal lorsque le positionnement définitif des zones et de la signalisation sera terminé.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de statut de la future maison de santé mené en étroite collaboration avec la Commune d'Auboué ; la gestion en serait assuré par un Syndicat de Communes à Vocation unique composé de nos deux communes ; le projet comporte une maison principale installée à Auboué et une antenne à Moutiers ; les médecins interviendraient aux deux endroits. Notre région n'étant pas considérée comme " désert médical" par l'Agence Régionale de La Santé, seul un projet intercommunal est susceptible d'être subventionné

Le transfert de la compétence "eau" de la Commune de Moutiers au Syndicat ORNE AVAL depuis le 1^{er} janvier 2015 a entraîné le transfert du matériel et des installations du service des eaux à Orne Aval ; Le Conseil autorise donc le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition du patrimoine "eau" de la Commune de Moutiers au bénéfice d'ORNE AVAL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire signer une promesse de vente d'une parcelle de terrain d'une superficie de 3 à 4 ares, pour le transfert d'un local commercial.

Afin d'améliorer la circulation et la sécurité rue Jean Feuillebois, il est proposé au conseil d'aménager la chaussée en l'élargissant et en créant deux petits trottoirs en abattant une partie de la butte à l'endroit de l'emprise de l'ancien pont du chemin de fer pour un coût de 19 000 € HT Projet adopté à l'unanimité

Le Maire
Rémy VIDILI